

Les dates à retenir

à St Julien-Molin-Molette

CALENDRIER

- 13 juillet **Festivités de la fête nationale**, Amicale des sapeurs pompiers et association des commerçants
17h début du marché artisanal avec animation vélos fleuris, danse country, buffet buvette, 22h retraite aux flambeaux, 23h feu d'artifice à l'espace pré-martin, 23h30 bal populaire
- 14 juillet **Cérémonie au monument aux morts suivi du traditionnel vin d'honneur**
- 9 août **Concours de pétanque**, Cercle Jeanne d'Arc
- 13 au 16 août **Vogue, Classe 2012**
- 25 août **Réunion publique sur le compostage à la Passerelle**
- 27,28,29 août **Concours de pétanque intersociété**, Cercle Jeanne d'Arc
- 28 août **Début de stage Accordéon – Chant – Guitare**, L'Essaim de Julie
- 30 août **Concert fin de stage musique et voix à 20h30**, L'Essaim de Julie
- 4 septembre **Concours de boules challenge Pichon**, Boule du Ternay
- 11 septembre **Semaine de la mobilité**, MOPI
- 29 septembre **La Molinette (randonnée)**, Sou des écoles
- 3 octobre

CINEMA à la passerelle

• 16 juillet à 18h30 - Shrek 4 : il était une fin

Après avoir vaincu un méchant dragon, sauvé une belle princesse et le royaume de ses parents, que peut encore faire un ogre malodorant et mal léché ? Domestiqué, assagi, Shrek a perdu jusqu'à l'envie de rugir et regrette le bon vieux temps où il semait la terreur dans le royaume. Aujourd'hui, tel une idole déchue, il se contente de signer des autographes à tour de bras. Trop triste... C'est alors que l'habile et sournois Tracassin lui propose un contrat. Shrek se retrouve soudain transporté dans un monde parallèle totalement déjanté où les ogres sont pourchassés, où Tracassin est roi, où Fiona et son bien-aimé ne se jamais rencontrés... Shrek va-t-il réussir à déjouer le sortilège, à repasser de l'autre côté du miroir, à sauver ses amis, à retrouver son monde et reconquérir l'amour de sa vie ?

• 27 août à 21h30 - Buena vista social club - Séance en plein air Place Bancel dans le cadre du Festival Plein Sud organisé par l'Oreille est Hardie - participation libre - apportez votre transat et votre couverture

Programmation Cinémolette
Chaque 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois
Horaires et infos sur le site
<http://perso.orange.fr/oreille/cinemolette>

Syndicat d'Initiative du Val du Ternay

Expositions

Ouverture de la Permanence d'été du SI,
le samedi 27 juin jusqu'au dimanche 13 septembre

- 3 juillet à 15h30 - Expo - Madeleine Lambert, peintre + signature + lecture - Maison des Associations + film au Cinémolette
- 20 août à 17h, la journée - Expo - "Histoire de l'église de St Julien de l'an 1000 à nos jours" + Présentation du livret - Maison des Associations
- 19, 20 septembre - Automn'art - Maison des Associations. Journée pour les peintres.

Heures d'ouverture du SI : de 10h à 12 h & de 15h à 18h.
Fermeture hebdomadaire le lundi
artmolette@free.fr
Christian Baas, président : 04 77 51 55 42.
Yannick Le Tord, responsable expos : 04 77 51 53 23.yletord@free.fr

Compostage

Nous sommes nombreux à en avoir entendu parler, à être intéressés, à avoir essayé ... pour mieux connaître ses bonnes pratiques à titre individuel nous vous invitons à une soirée d'échanges sur ce sujet le 25 août 2010 à 20h30 en salle de la Passerelle au cours de laquelle Anne de BEAUMONT élue à St Etienne Métropole et Présidente de la Commission Déchets viendra exposer la technique pour un bon compost et les enjeux de cette action citoyenne (valorisation de nos déchets, limitation des quantités enfouies, économie sur le traitement de nos ordures ménagères, etc ...).



Centre multimédia

Le centre ouvrira à nouveau ses portes en août. Un nouvel animateur vient d'être recruté et assurera de nouvelles permanences avec 30 heures sur quatre jours par semaine au lieu des 26 auparavant. Le centre assurera de nouveaux services avant la fin d'année grâce au soutien des Inforoutes de l'Ardèche. Une des activités supplémentaires sera la mise en place d'ateliers autour de l'image numérique. L'atelier permettra d'aider les néophytes ainsi que les experts dans l'utilisation d'appareil, dans l'impression, dans la retouche ou encore le montage vidéo. L'animateur continuera les missions déjà assurées en intervenant au niveau des particuliers et de l'école.

TNT : télévision numérique les choses bougent ... ne pas succomber aux pressions commerciales et ne pas se précipiter

L'arrêt de l'ancienne réception analogique est prévu sur notre région le 14 juin 2011, nous travaillons sur ce point car notre relais Julien ne fait pas parti de la migration financée par l'Etat. Plusieurs solutions existent cependant il est encore trop tôt pour faire le choix définitif car tous les émetteurs de la région ne diffusent pas encore en TNT. Il faudra donc encore un peu de patience pour avoir la TNT pour ceux qui ne l'ont pas déjà. Dans le prochain numéro, nous vous indiqueront la ou les solutions retenues pour notre commune. Prochaine lettre d'octobre « TOUT SUR LA TNT »

la Lettre Pirailonne



Été 2010

Commune de St Julien-Molin-Molette • • • • •

Station d'épuration

Cet ouvrage a été mis en service récemment (20 avril 2010), nous sommes donc en période d'observation. Après quelques semaines d'exploitation, les premiers constats sont très satisfaisants à l'exception de deux points négatifs (objets solides et eaux parasites).

Un rappel sur le fonctionnement d'une station. Les eaux usées manquent d'oxygène. Dans une station d'épuration on colonise des bactéries aérobies. Au contact de l'oxygène de l'air que nous concentrons par des corridors, ces bactéries dévorons la pollution carbonée lorsque l'eau percolera de haut en en bas dans les lits de sable plantés de roseaux. Pour subsister, ces bactéries nécessitent une certaine concentration en matière organique. Cet ouvrage fonctionne avec un minimum d'énergie, mais comme toute installation de traitement des eaux, elle ne traite que du liquide, ce qui est solide est traité dans des usines d'incinération, de compostage ou encore dans des centres d'enfouissement.

Les objets solides colmatent différentes parties de la station (dégrilleur, drains d'écoulement, lits plantés de roseaux) et perturbent de manière durable son fonctionnement. Ces objets ne devraient donc pas être mis dans les toilettes mais aux ordures ménagères ; il s'agit de lingettes, préservatifs et gants jetables. Par cet article nous en appelons à votre bon sens afin de bien penser à déposer toutes les matières solides dans vos poubelles. Le second point négatif est le volume des eaux parasites trop important. Qu'est ce que des eaux parasites ? Ce sont les eaux de pluies (siphons de cours, chéneaux, ...) mais surtout celle des drains installés autour des bâtiments et qui parfois s'écoulent dans le réseau d'eaux usées alors qu'elles devraient diriger dans les collecteurs d'eaux pluviales. Pourquoi les eaux parasites perturbent-elles le traitement des eaux d'égout ? Parce qu'il faut une certaine concentration de matière organique pour nourrir les bactéries sinon elles meurent et la station cesse de remplir son rôle d'épuration.

En conclusion, nous avons un outil efficace et très respectueux de l'environnement. Nous devons donc tous ensemble en assurer un bon fonctionnement durable. La commune continuera dans les futures années la séparation des réseaux publiques et nous effectuerons des tests à la fumée pour contrôler les mauvais raccordements dans les rues où existent les deux collecteurs (eaux usées et eaux pluviales). De votre côté, vous veillerez à ne plus jeter de matières solides non biodégradables dans les toilettes. Les propriétaires d'immeubles veilleront que les eaux de drainage ou de toitures sont bien orientées vers le réseau d'eaux pluviales. Nous vous remercions par avance de votre compréhension et surtout de votre implication.

Après la réception d'achèvement des travaux nous inviterons la population à une matinée porte ouverte de cet ouvrage.

Travaux de voirie

Les agents des services techniques ont profité d'une période d'accalmie pour procéder au rebouchage des nombreux trous des chaussées communales dues aux intempéries et à un hiver rigoureux.

Une première tonde des fossés a été effectué début juin.

Nous avons lancé un appel d'offre de réfection de voirie pour l'impasse du Ternay, la rue du Moulin (ilot et chaussée de la rue de Peyronnet jusqu'à l'intersection de l'impasse du Ternay), le haut de la rue du Mas et la rue Prélagère.

Ces travaux de voirie seront réalisés en totalité si nous obtenons des prix intéressants sinon nous devons prioriser l'ordre d'exécution, le chantier est programmé au cours de l'automne prochain.



Prévention Canicule

Depuis le premier juin et dans le cadre de la mise en place d'un plan canicule 2010, les préfets de France demandent aux maires de recenser dans leurs communes les personnes à risque. Pour cela un registre est tenu en Mairie. Il doit permettre, si nécessaire, l'intervention des services sociaux ou sanitaires auprès des personnes isolées à domicile. Le référent est Mme Josette OSTERN-AUD.

L'inscription sur ce registre est facultative. Elle est destinée aux personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile, ou aux personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile ainsi qu'aux adultes handicapés. Les informations contenues dans ce registre sont confidentielles. Le Maire accuse réception de l'inscription auprès de la personne ou son représentant légal en précisant qu'il pourra à tout moment en demander sa radiation.

La période estivale vient de démarrer avec des risques de fortes chaleurs. Les jeunes enfants et les personnes âgées sont particulièrement sujets à la déshydratation et à l'hyperthermie avec des conséquences qui peuvent être graves. La prévention passe par des conseils simples que voici :

- se protéger de la chaleur, favoriser l'ombre dans les maisons, ne pas s'exposer, etc...
- boire régulièrement de l'eau tout au long de la journée (au moins deux litres par jour)
- se passer un linge humide sur le visage, le cou, les bras
- manger normalement et régulièrement
- éviter de sortir entre 12 et 16h
- en cas de fatigue ou faiblesse inhabituelle : prévenir son médecin

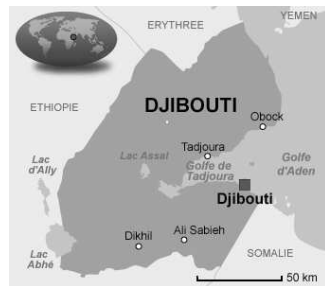
Merci à chacun de signaler les personnes qui pourraient paraître en difficulté à cause de la canicule.

Départ de M. Laurent GONZALES

Après six années passées à la direction de l'École de St Julien, Laurent GONZALES va nous quitter pour retourner à DJIBOUTI où il avait enseigné avant d'arriver dans le Pilat. Lors de la fête de l'école, ses élèves lui ont offert des cadeaux en chantant « Adieu Monsieur le Directeur » la célèbre chanson interprétée par Hugues AUFRAY :

Adieu monsieur le directeur
On ne vous oubliera jamais
Et tout au fond de notre cœur
Ces mots sont écrits à la craie

Nous vous offrons ces quelques fleurs
Pour dire combien on vous aimait
On ne vous oubliera jamais
Adieu monsieur le professeur



A notre tour de souhaiter bon voyage et bonne continuation au service des élèves de cette petite république indépendante depuis le 27 juin 1977 qui est ouverte sur le Golfe d'Aden entre la Somalie, l'Éthiopie et l'Érythrée. DJIBOUTI est à la fois le nom du pays et de sa capitale. Ce pays compte un peu moins de 850 000 habitants.

En Septembre : Mobilisons-nous pour la mobilité !

A l'occasion de la semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre, plusieurs animations auront lieu sur le Pilat : soirée cinéma, animation autour des abri bus, stand d'information et essai de vélos à assistance électrique...

Une mobilisation des associations, élus, artistes, citoyens, pour une mobilité solidaire et respectueuse de l'environnement.

Cette année, la fête de la mobilité se déroule à St Julien Molin Molette le samedi 25 septembre. Des rendez-vous sont proposés pour se rendre à St Julien à pied, avec un âne, en covoiturage, en bus, à vélo... Sur place des animations : jeux pour enfants, acrobaties à vélo, danse, petite restauration. Enfin un concours photo est organisé avec un prix par commune sur les animations abri bus et un prix pour particulier sur le thème de la mobilité. La remise des prix est prévue pour le 25 septembre également.

Pour plus d'informations, contactez Rachel Voron, coordinatrice de MOPI au 04 77 93 46 86.



Extraits des Conseils Municipaux

Conseil du 09 avril 2010

Budgets primitifs 2010 : Préparés en commission des finances, les budgets primitifs 2009 sont approuvés à l'unanimité.

- **Compte général** : Le budget primitif s'équilibre à 1 073 675 € en fonctionnement et 429 032 € en investissement.

- **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)** : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 19 722 €.

- **Eau Assainissement** : Le budget s'équilibre à 177 224 € en fonctionnement et 992 544 € en investissement.

Vote du taux des trois taxes locales : Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des trois taxes locales qui restent au même niveau qu'en 2009 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.21 % - Taxe foncière bâti : 19.09 % - Taxe foncière non bâti : 39.60 %

Tarifs communaux :

- **CANTINE SCOLAIRE** : le prix du ticket est porté à 3.20 € à compter du 1er août 2010 ce qui représente une augmentation de 1.60 %.
- **ACCUEIL PERISCOLAIRE** : les tarifs applicables à la rentrée scolaire de 2010 sont augmentés de 1 %
- **CONCESSIONS DE CIMETIERE** : A compter du 1er mai 2010, le tarif des concessions de cimetières augmente de 1.50 %.
- **EAU** : A compter du 1er juin 2010 les tarifs seront de 0 à 80 m³ : 0.91€, de 81 à 3 000 m³ : 1.15€, de 3001 à 5 000 m³ : 0.82€.
- **Abonnement** passe à 82.20 € par an soit 6.85 € par mois.
- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF** : La taxe est fixée à 0.98 €
- **LOCATION DE LA SALLE DES FETES** : Mariages et Fêtes Privées (week-end) : 340€, Manifestations organisées par les Associations: Bals publics (réservé aux Associations de St-Julien) 340€, Soirées privées sur INVITATION 280€, Concours de belote : 210€, Manifestations en semaine (par jour) : 150€ Ces augmentations sont justifiées par l'amélioration des équipements proposés avec lave-vaisselle et cuisinière neuve au bar. Les tarifs concernant les spectacles soit à la salle des Fêtes soit à la Passerelle ne sont pas modifiés.

Subvention aux associations : Le Conseil Municipal a fixé le montant des subventions allouées aux associations. Le montant affecté à cette dépense est de près de 12 200 €. La liste est consultable en mairie.

Conseil du 20 avril 2010

Frais de déneigement hiver 2009-2010 : Ils se sont élevés à 6 458.90 € pour cette saison, le conseil municipal sollicite l'octroi de la subvention prévue par le Conseil Général de la Loire.

Convention de mandat de maîtrise de d'ouvrage - ZA les Grands Prés : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes des Monts du Pilat relative à l'aménagement global de la zone artisanale des Grands Prés. Cette convention prévoit le programme des travaux, leur estimation, la répartition des coûts ainsi que le contenu de la mission de la communauté de communes. L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est de 144 030 € HT. La part revenant à la commune est estimée à 67 470€ HT.

Conseil du 18 mai 2010

Convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de St-Chamond : Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande émanant de la commune de ST-CHAMOND relative à la participation de la commune aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire qui a été fixé à 1 337.11 € pour cette année. Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité cette demande dans l'attente de précisions quant à cette nouvelle charge imposée à la commune.

Modification des taux d'indemnités de fonction au Maire, aux adjoints et au conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire informe le conseil que, considérant que tous les adjoints sont titulaires d'au moins une délégation de fonctions, il a décidé de donner la délégation relative au domaine de la voirie communale et rurale à un conseiller municipal. Pour ne pas alourdir les dépenses, le Maire propose une diminution de l'indemnité de fonction du Maire et des Adjoints et d'octroyer une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué égale à la moitié d'une indemnité d'adjoint. Le conseil municipal après en avoir délibéré et par une voix contre, une abstention, 10 voix pour, décide de modifier le taux des indemnités alloués au maire et aux adjoints.

Questions diverses

- **CADASTRE** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Générale des Finances, du SIEL et du Conseil Général de la Loire qui vont signer une convention afin d'achever la numérisation du cadastre sur le Département de la Loire. Dès que cette numérisation sera réalisée, le SIEL procédera à la livraison de ce nouveau cadastre à notre commune.
- **FRAIS DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION** : La campagne de vaccination a entraîné l'ouverture d'un centre de vaccination à Firminy. Lors de la réunion du 12 octobre 2009, il a été décidé que la charge financière résiduelle après le remboursement de l'Etat serait répartie entre les communes des cantons rattachés à ce centre au prorata du nombre d'habitants. L'estimation financière pour la commune de St-Julien-Molin-Molette est de 99.10 €.
- **ECLAIRAGE PUBLIC** : Un projet d'extinction de l'éclairage public entre 23 h et 5 h est à l'étude afin de réaliser des économies d'énergie.

Conseil du 29 juin 2010

Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement : Les membres du conseil municipal approuvent les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement portant sur l'exercice 2009. Ces rapports sont consultables en mairie.

Modification des effectifs : Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal décide la création d'un grade d'adjoint technique principal 2e classe en remplacement du grade d'adjoint technique de 1ère classe.

Informations sur le COCA : Suite aux nouvelles propositions du Cabinet COUMERT relatif aux projets d'aménagement global du Bourg, la commission urbanisme s'est réunie afin de déterminer les projets prioritaires qui seront présentés pour approbation et demande de subvention.